



DOCUMENT DE TRAVAIL

**Les armes à feu au Canada et dans huit autres
pays occidentaux: résultats choisis du Sondage
international de 1996 (auprès des victimes) de crime**

Richard Block

janvier 1998

WD1997-3f

*Cette étude a été subventionnée par la Ministère
de la Justice du Canada. Les opinions qui y sont exprimées
sont celles de l'auteur; elles ne reflètent pas
nécessairement la position du Ministère.*

TABLE DES MATIÈRES

<u>Remerciements</u>	IV
<u>Sommaire : Les armes à feu dans une perspective comparative</u>	V
<u>1.0 INTRODUCTION : LE SONDAGE INTERNATIONAL (AUPRÈS DES VICTIMES) DE CRIME</u>	7
<u>2.0 POSSESSION D'ARMES À FEU</u>	9
<u>3.0 POSSESSION D'ARMES À FEU AU CANADA</u>	14
<u>4.0 MOTIFS DE LA POSSESSION D'ARMES À FEU</u>	17
<u>5.0 MOTIFS DE LA POSSESSION D'UNE ARME À FEU DANS L'ENSEMBLE DU CANADA</u>	19
<u>6.0 CONFRONTATIONS À UNE ARME : IMPORTANCE DE LA VICTIMISATION</u>	21
6.1 Vols.....	17
6.2 Agressions et menaces.....	20
<u>7.0 POPULATION DU LIEU DE RÉSIDENCE ET POSSESSION D'ARMES À FEU : COMPARAISONS INTERNATIONALES</u>	27
<u>8.0 CONCLUSION</u>	31
<u>Bibliographie</u>	27
<u>Annexe A : Les questions concernant les armes à feu</u>	28

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Pourcentage de ménages possédant un fusil ou plus	4
Tableau 2	Pourcentage des ménages possédant une arme d'épaule ou plus	6
Tableau 3	Pourcentage de ménages possédant une arme de poing ou plus	7
Tableau 4	Pourcentage de ménages possédant au moins une arme à feu au Canada.....	9
Tableau 5	Types de fusils possédés au Canada.....	10
Tableau 6 A	Motifs de la possession d'un fusil	12
Tableau 6 B	Motifs de la possession d'un fusil (données)	12
Tableau 7	Motifs de la possession d'une arme à feu dans les cinq régions du Canada	14
Tableau 8	Pourcentage des personnes interrogées qui ont été dévalorisées au cours des cinq dernières années	17
Tableau 9	Pourcentage des personnes interrogées qui ont fait l'objet d'une agression ou de menaces au cours des cinq dernières années	19
Tableau 10	Personnes interrogées qui ont fait l'objet d'une agression armée au cours des cinq dernières années	20
Tableau 11	Taux moyen de possession d'une arme à feu en fonction de la population du lieu résidence (dans les neuf pays)	23
Tableau A	Pourcentage de possession d'un fusil et population du lieu de résidence	24
Tableau B	Pourcentage de possession d'une arme d'épaule et population du lieu de résidence	24

REMERCIEMENTS

L'auteur souhaite souligner la contribution considérable de Mme Melissa O'Leary au texte final et lui est reconnaissant pour son travail visant à s'assurer que ce rapport soit pertinent pour les Canadiens et les Canadiennes.

SOMMAIRE :

LES ARMES À FEU DANS UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE

La présente étude constitue une comparaison sommaire de l'expérience canadienne en matière de propriété d'armes à feu et de victimisation connexe avec l'expérience de huit autres pays industrialisés occidentaux, tel qu'elles ont été mesurées dans le Sondage international (auprès des victimes) de crime de 1996 (le "SI(V)C"). Les pays faisant partie de cette comparaison sont l'Angleterre et le pays de Galles, l'Écosse, les Pays-Bas, la Suisse, la France, la Suède, l'Autriche et les États-Unis. La comparaison met particulièrement l'accent sur un nouvel ensemble de questions figurant au sondage et qui se rapportent aux armes à feu. Dans le sondage, on demande à un échantillon aléatoire de citoyens s'ils ont ou non été victimisés, la nature de leur victimisation, leur attitude à l'égard du crime et du système de justice pénale, et si leur ménage est ou non en possession d'une arme à feu. Les questions posées et la méthodologie utilisée ont été les mêmes dans tous les pays, et les résultats ne sont donc pas fondés sur des statistiques policières.

Le sondage a révélé ce qui suit :

- Le Canada s'est situé au milieu de l'échelle en ce qui concerne la possession d'armes à feu. Près de 22 % des ménages canadiens possédaient au moins une arme à feu. Le taux de possession était le plus élevé aux États-Unis (48,6 %) et le moins élevé en Angleterre et au pays de Galles, en Écosse et aux Pays-Bas.
- Parmi les régions du Canada, la possession d'au moins un fusil variait de 14 % en Ontario à 36 % dans les provinces de l'Atlantique. Dans quatre régions, les propriétaires de fusils possédaient principalement des carabines (les provinces de l'Atlantique, la Colombie-Britannique, l'Ontario et les Prairies). Au Québec, ils possédaient surtout des fusils de chasse (76,9 %). Le pourcentage de propriétaires de fusil possédant une arme de poing variait de 6,0 % au Québec à 16,1 % en Colombie-Britannique.
- Presque tous les ménages canadiens ayant une arme à feu étaient en possession d'une arme d'épaule (95,1 %). Ces ménages représentaient 19,2 % de l'ensemble des ménages canadiens. Par contraste, 12 % des ménages canadiens ayant un fusil possédaient une arme de poing, ce qui représentait 2,3 % de l'ensemble des ménages canadiens. Seulement environ 2,2 % des ménages canadiens possédaient à la fois une arme de poing et une arme d'épaule.
- Dans huit pays, le principal motif mentionné pour la possession d'un fusil était la chasse ou la pratique d'un sport; seule faisait exception la Suisse, qui prescrit la possession d'un fusil à des fins militaires. Les répondants canadiens étaient les plus susceptibles d'indiquer qu'ils possédaient une arme pour faire la chasse (72,7 %); cette tendance se manifeste uniformément dans les cinq régions du pays.

- Le Canada fait partie d'un groupe de cinq pays dans lesquels de 3 à 4 % des répondants ont signalé avoir été dévalisés au moins une fois au cours des cinq dernières années. Un pour cent des Canadiens ont indiqué avoir été victimes d'un vol à main armée et 0,42 % ont spécifié avoir été victimes d'une agression mettant en cause une arme. Ces pourcentages étaient semblables à ceux compilés dans tous les autres pays, à l'exception des États-Unis. Les répondants de ce pays étaient davantage susceptibles d'avoir été victimes d'une agression armée et beaucoup plus susceptibles d'avoir été victimes d'une agression mettant en cause une arme.
- Au cours des cinq dernières années, les répondants de tous les pays qui ont été victimes d'une infraction avec violence étaient plus susceptibles d'avoir été agressés ou menacés que dévalisés; les résultats provenant des répondants canadiens étaient médians à cet égard (12,7 %). Les agressions et menaces armées étaient surtout courantes aux États-Unis, où 2 % des personnes interrogées ont fait l'objet d'une agression ou de menaces au moyen d'un fusil au cours des cinq dernières années.
- Dans tous les pays, le degré de possession d'une arme était lié au nombre d'habitants du lieu de résidence. Les résidents des plus petites localités étaient le plus susceptibles de posséder une arme à feu et les résidents des villes les plus peuplées l'étaient le moins. Au Canada, cette tendance était particulièrement manifeste en ce qui a trait à la possession d'armes d'épaule. Parmi les répondants canadiens, 33,6 % de ceux qui habitaient de petites villes possédaient une arme d'épaule, par contraste avec 1,2 % des habitants des villes les plus importantes. Les résultats étaient moins probants pour ce qui est des villes de taille moyenne (de 10 000 à 1 000 000 d'habitants).

1.0 INTRODUCTION : LE SONDAGE INTERNATIONAL (AUPRÈS DES VICTIMES) DE CRIME

Le Sondage international (auprès des victimes) de crime (“ SI(V)C ”) offre aux Canadiens une occasion unique de comparer les tendances qui se dégagent dans leur pays et dans d’autres pays en ce qui concerne la possession d’armes à feu et la criminalité, ainsi que les attitudes et les craintes des citoyens à l’égard de la criminalité. Dans ce sondage, qui a maintenant été administré dans 58 pays, des questions identiques ont été posées à un échantillon pris au hasard de citoyens. Est maintenant complétée la troisième phase sondage depuis 1989, lequel est parrainé par le Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (“ UNICRI ”) et par le ministère de la Justice des Pays-Bas. Le Canada a participé aux trois étapes de l’administration du questionnaire¹. La plus récente phase du SI(V)C comportait de nouvelles questions concernant la possession d’armes à feu, l’objet de cette possession, la victimisation reliée aux armes à feu et d’autres questions relatives à la criminalité. Le présent rapport puisera parmi les résultats découlant de ces nouvelles questions, qui n’ont jamais été colligés de cette manière.

De 1995 à 1997, 44 pays ont pris part à la troisième phase du SI(V)C². Parmi ceux-ci, il y avait des pays industrialisés, en développement et en voie de transition. Dans la plupart des pays en développement, toutefois, une seule ville a fait l’objet d’un sondage. Aux fins du présent rapport, le Canada sera comparé aux huit autres pays industrialisés occidentaux qui ont fait l’objet d’un sondage à l’échelle nationale, soit l’Angleterre et le pays de Galles, l’Écosse, les Pays-Bas, la Suisse, la France, la Suède, l’Autriche et les États-Unis³.

Le SI(V)C ne se fonde pas sur des statistiques officielles. Dans chaque pays visé, on a posé à un échantillon pris au hasard de 1 000 à 2 000 résidents (âgés de 16 ans ou plus) des questions au sujet de la crainte d’actes criminels, des attitudes à l’égard du système de justice pénale, de la propriété d’armes à feu⁴ et du fait qu’ils aient ou non été victimes de crimes

¹ Le sondage peut être obtenu de la faculté de droit de l’Université de Leiden (van Kesteren, 1997). Sans la diligence de M. van Kesteren, il aurait été impossible de procéder à l’analyse du sondage.

² Les pays ayant fait l’objet d’un sondage à l’échelle nationale comprennent : l’Angleterre et le pays de Galles; l’Écosse; l’Irlande du Nord; les Pays-Bas; la Suisse; la France; la Finlande; la Suède; l’Autriche; les États-Unis; le Canada; Malte; la République tchèque; la Georgie; la Pologne; la Slovaquie. Les pays dont une ville a fait l’objet d’un sondage comprennent : l’Argentine (Buenos Aires); la Bolivie (La Paz); le Brésil (Rio de Janeiro); le Costa Rica; l’Inde (Bombay); l’Indonésie (Jakarta, Surabaya); l’Afrique du Sud (Johannesburg); les Philippines (Manille); l’Ouganda (Kampala); le Zimbabwe (Harare); le Paraguay (Asunción); la Colombie (Bogota); l’Albanie (Tirana); l’Estonie; la Hongrie (Budapest); le Kirghizistan (Bishkek et Osh); la Lettonie; la Mongolie (Oulan Bator); la Roumanie (Bucharest); la Russie (Moscou); la République fédérale de Yougoslavie (Belgrade); le Bélarus (Minsk); la Bulgarie (Sofia); la Croatie (Zagreb); la Lituanie (Vilnius, Klaipeda, Kaunas); l’ancienne République yougoslave de Macédoine (Skopje); la Slovaquie (Bratislava); l’Ukraine (Kiev).

³ La Finlande a été exclue de l’analyse parce que les données la concernant n’étaient pas disponibles au moment où la présente étude a été réalisée.

⁴ La présente analyse ne vise pas les carabines à air.

*Cette étude a été subventionnée par la Ministère
de la Justice du Canada. Les opinions qui y sont exprimées
sont celles de l’auteur; elles ne reflètent pas
nécessairement la position du Ministère.*

particuliers au cours de la dernière et (ou) des cinq dernières années. Dans les pays industrialisés, on a procédé à des interviews téléphoniques selon un échantillonnage au hasard⁵. On a demandé aux répondants victimisés des détails au sujet du dernier incident survenu pour chaque type de crime. Puisque le sondage n'a pas à tenir compte de différences concernant les définitions légales, les taux de signalement ou les pratiques en matière de consignation et fait usage de méthodologies semblables dans chaque pays industrialisé, il permet de procéder à des comparaisons directes qu'il est impossible de faire au moyen des autres statistiques de la criminalité.

Dans le présent rapport, on étudiera plus particulièrement le SI(V)C en regard de la possession d'armes à feu et des motifs de celle-ci⁶, les divers pays concernés ainsi que les régions du Canada elles-mêmes étant alors comparés; de la confrontation à des armes et de l'importance de la criminalité, selon ce qu'indiquent les cas rapportés de victimisation concernant des vols, des agressions et des menaces; enfin, d'une comparaison des taux de possession d'armes à feu en fonction de la population du lieu de résidence.

⁵ Cette méthode est connue sous le nom d'ITAO (interview téléphonique assistée par ordinateur). Un ordinateur, au moyen duquel les questions sont lues et enregistrées, indique à l'enquêteur ce qu'il doit demander; cela permet une rigoureuse uniformisation dans l'administration des questionnaires et l'amélioration des techniques d'échantillonnage. Il s'agit d'une méthode bien admise en vue de mener des études sur la victimisation dans des régions où un fort pourcentage des ménages disposent d'un téléphone.

⁶ En raison de limites méthodologiques et en termes de ressources, il n'est pas possible d'établir le nombre spécifique d'armes à feu possédées au sein d'un même ménage, ni d'extrapoler le nombre d'armes à feu possédées par des civils. Par conséquent, le sondage permet d'estimer le nombre de ménages propriétaires d'un fusil, mais non, à lui seul, d'établir le nombre des armes à feu.

2.0 POSSESSION D'ARMES À FEU

Dans le cadre des neuf sondages, on a demandé aux répondants si l'un des résidents du foyer possédait une arme à feu (se reporter à l'annexe A pour les questions particulières concernant les armes à feu)⁷. Parmi les neuf pays ayant fait l'objet d'un sondage, le Canada a obtenu des résultats médians en ce qui concerne la possession d'une arme (tableau 1). Au Canada, 21,9 % des ménages possédaient au moins une arme, soit un taux comparable à celui ayant cours en France, en Suède et en Autriche⁸. Au bas de l'échelle, moins de 5 % des ménages possédaient au moins une arme en Angleterre et au pays de Galles, en Écosse et aux Pays-Bas. Par contraste, 36,4 % des ménages en Suisse et 48,5 % des ménages aux États-Unis possédaient au moins une arme, ce qui représente les taux les plus élevés.

Bien que dans les sondages on n'ait pas demandé combien d'armes à feu étaient possédées, on a demandé quels types d'armes l'étaient. Dans une perspective d'établissement de politiques, il est possible d'envisager la possession d'armes de deux manières : quel pourcentage des ménages dans leur ensemble sont propriétaires d'un type particulier d'arme à feu et, parmi les ménages propriétaires d'un fusil, quel pourcentage d'entre eux possède un type particulier d'arme à feu⁹. Bien que le pourcentage des ménages propriétaires d'au moins une arme d'épaule varie considérablement d'un pays à l'autre, peu importe la région, la plupart des ménages qui possédaient une arme à feu possédaient au moins une arme d'épaule (tableau 2)¹⁰.

Au Canada, 19,1 % de l'ensemble des ménages étaient propriétaires d'une arme d'épaule, tandis que 95 % des ménages propriétaires d'un fusil possédaient une arme d'épaule. De même, tandis qu'un nombre moins élevé de ménages possédaient une arme d'épaule en Angleterre et au

pays de Galles (3,4 % de l'ensemble des ménages), parmi les ménages propriétaires d'un fusil, 93,6 % étaient propriétaires d'une arme d'épaule. En Suisse, par contraste, tandis que le pourcentage des ménages propriétaires d'une arme d'épaule (22,7 %) était semblable à celui ayant cours au Canada, ceux-ci représentaient un plus faible pourcentage de l'ensemble des ménages propriétaires d'un fusil (72,8 %). Aux États-Unis, 35,4 % de l'ensemble des ménages

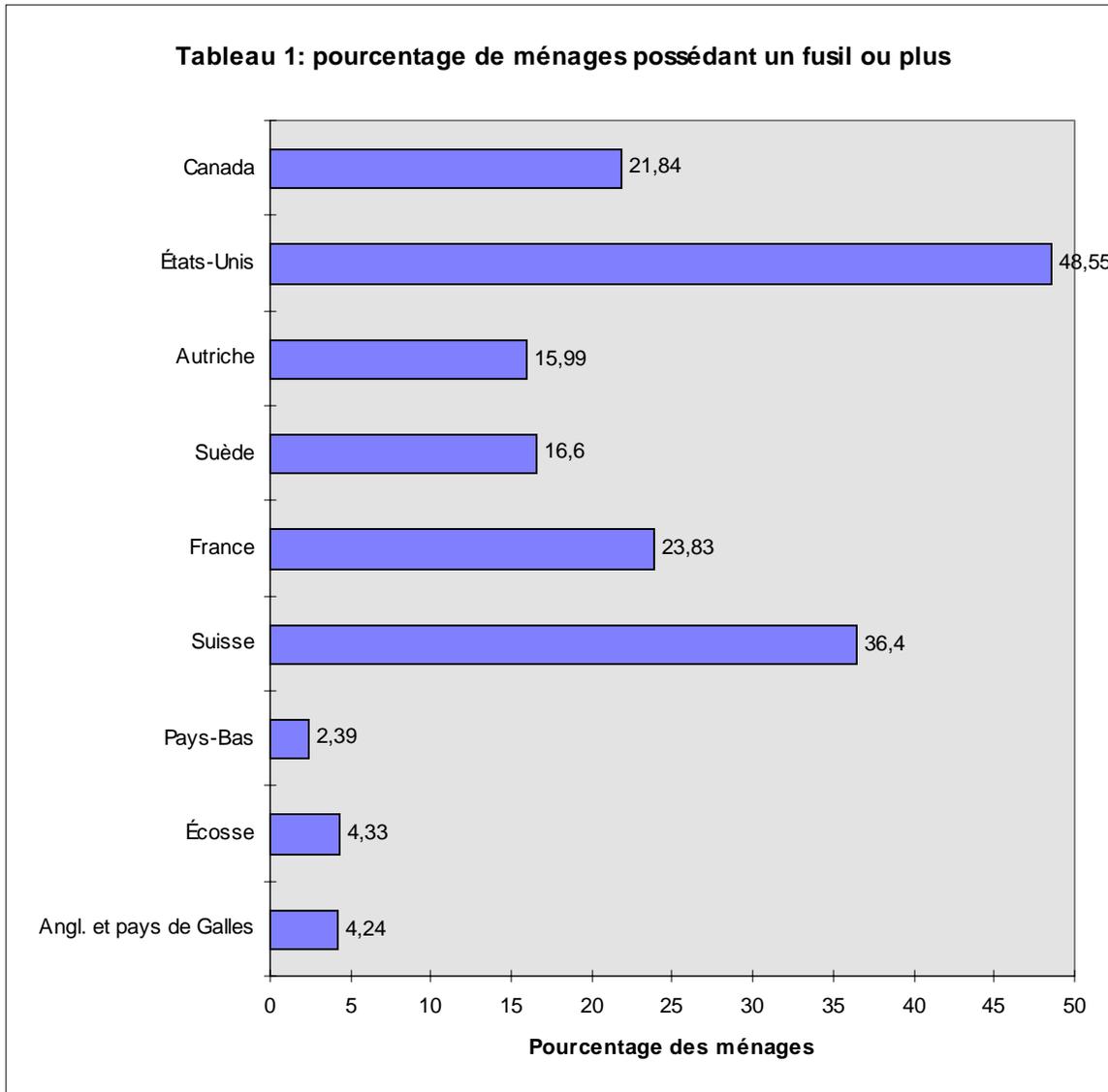
⁷ Bien que le sondage renferme de nombreux renseignements sur le répondant, on n'y demandait pas si ce dernier était le propriétaire de l'arme ou des armes du ménage. Ainsi, les données personnelles concernant le répondant peuvent ne pas se rapporter au propriétaire de l'arme. On ne pose au répondant qu'un nombre restreint de questions concernant sa famille. On a demandé aux répondants d'indiquer la classe sociale à laquelle leur famille appartient, en fonction d'un percentile, mais plusieurs d'entre eux ont eu du mal à répondre à cette question. Le sondage nous apprend donc bien peu de choses au plan démographique au sujet des propriétaires d'armes et de leur famille.

⁸ En raison de marges d'erreur statistique, ce nombre pourrait constituer une sous-évaluation du pourcentage des ménages possédant une arme à feu au Canada. Des analyses statistiques laissent supposer que le nombre le plus sûr serait de 26 %, en fonction des résultats combinés de plusieurs études, notamment Sondage international (auprès des victimes) de crime (1989); ICCS Study (G.A. Mauser & Margolis, 1990); Angus Reid (1991); Sondage international (auprès des victimes) de crime (1992); Insight I (1992); Insight II (1993); Insight III (1994); Angus Reid (1994); Sondage international (auprès des victimes) de crime (1996).

⁹ Puisque de nombreux ménages, particulièrement aux États-Unis, possèdent plus d'un type d'arme à feu (Cook & Ludwig, 1996), il ne convient pas d'additionner les pourcentages figurant aux tableaux 2 et 3.

¹⁰ Pour ce qui est de quelques ménages possédant une arme à feu, le répondant ne savait pas ou refusait de préciser de quel type d'arme il s'agissait. Un pour cent des répondants canadiens ont refusé de répondre à la question portant sur la propriété d'une arme.

possédaient au moins une arme d'épaule, mais cela représentait 81,1 % de l'ensemble des ménages propriétaires d'un fusil.



Dans les neuf pays, on a affiché une préférence pour la possession d'armes d'épaule; dans tous les cas, le pourcentage des ménages propriétaires d'une arme d'épaule était supérieur à celui des ménages propriétaires d'une arme de poing. Le Canada était au nombre des cinq pays comptant moins de 5 % de ménages propriétaires d'une arme de poing, et ceux-ci représentaient moins de 15 % de l'ensemble des ménages propriétaires d'un fusil (tableau 3). Plus spécifiquement, au Canada 2,3 % de l'ensemble des ménages possédaient une arme de poing, ce qui représentait 11,7 % de l'ensemble des ménages propriétaires d'un fusil.

Dans les quatre autres pays, soit les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche et les États-Unis, plus de 40 % des ménages propriétaires d'un fusil possédaient au moins une arme de poing. Bien que cela ait représenté un très faible pourcentage de l'ensemble des ménages aux Pays-Bas, cela constituait un pourcentage relativement important dans les trois autres pays. Aux États-Unis, 25,1 % de l'ensemble des ménages et 57,8 % de l'ensemble des ménages propriétaires d'un fusil possédaient une arme de poing.

Inversement, dans plusieurs pays les propriétaires d'une arme de poing étaient également susceptibles de posséder une arme d'épaule. En Suisse, 38,4 % des propriétaires d'une arme de poing possédaient également une arme d'épaule, comparativement à 23,3 % des propriétaires d'une arme d'épaule qui possédaient une arme de poing. Aux États-Unis, 47,6 % des propriétaires d'une arme d'épaule possédaient également une arme de poing, tandis que 67,1 % des propriétaires d'une arme de poing possédaient également une arme d'épaule. Au Canada, les propriétaires d'une arme de poing étaient peu nombreux, et seuls 6,8 % des propriétaires d'une arme d'épaule possédaient également une arme de poing; toutefois, la majorité des propriétaires d'une arme de poing possédaient aussi une arme d'épaule (56 %).

Tableau 2: pourcentage des ménages possédant une arme d'épaule ou plus

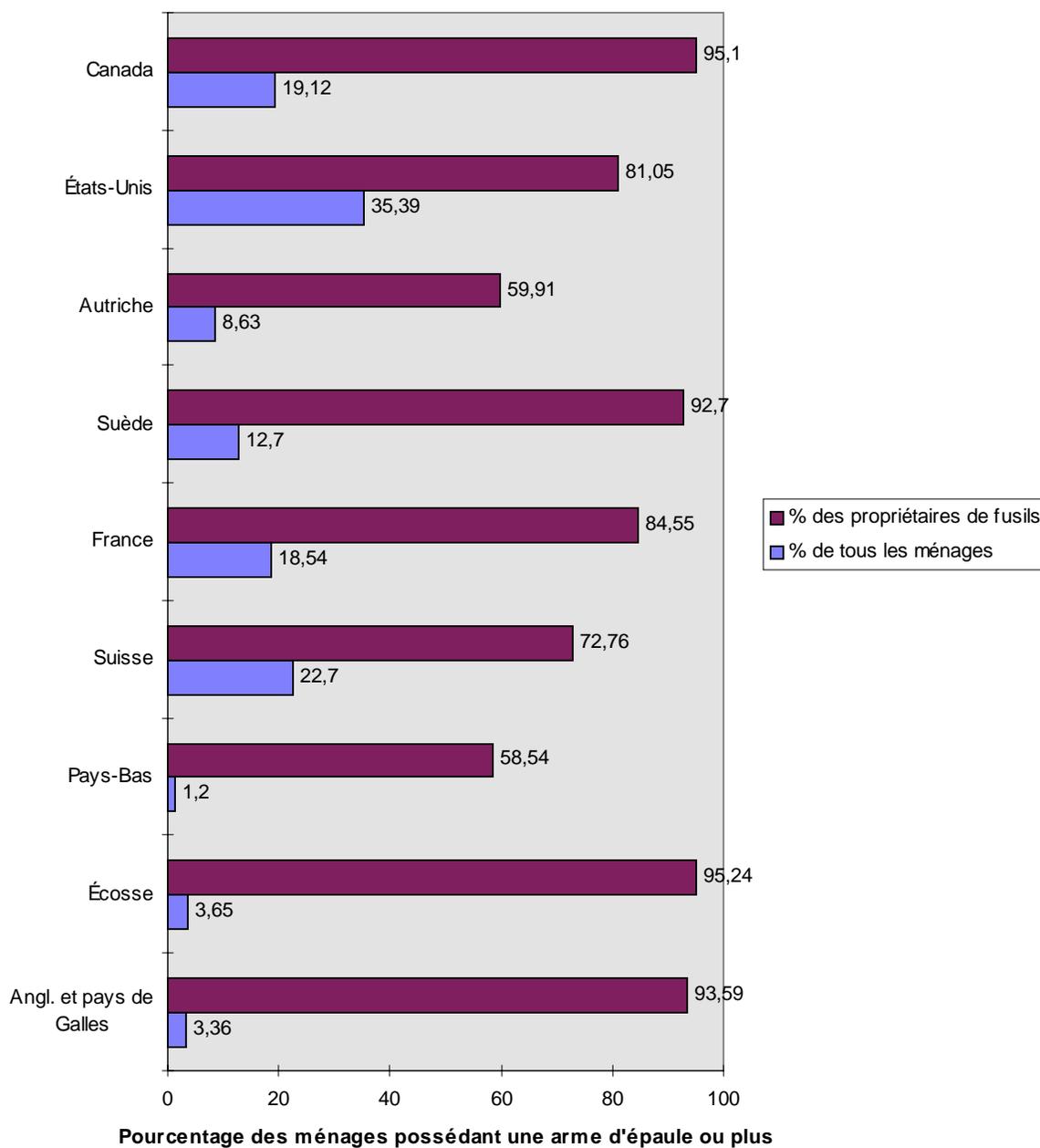
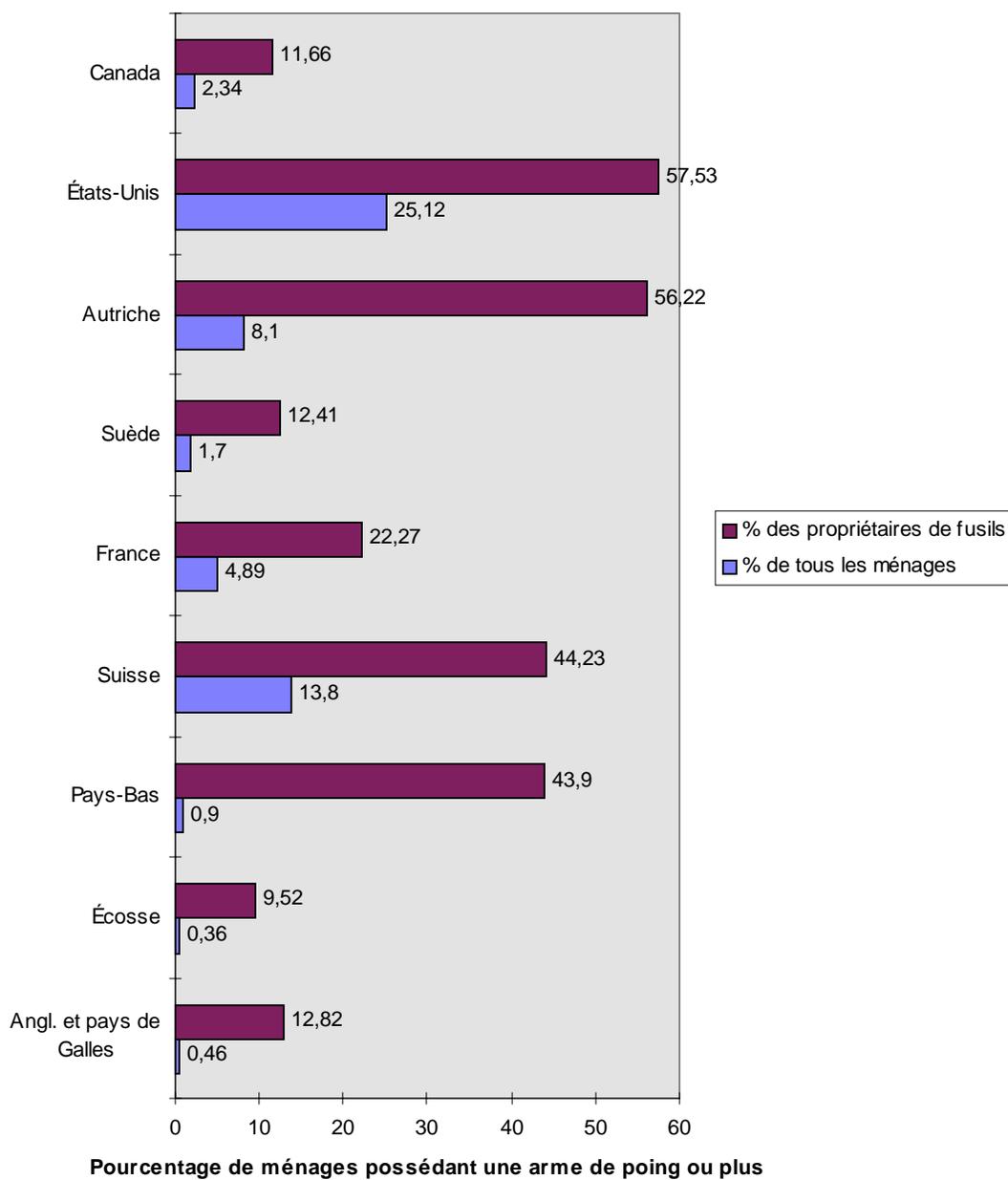


Tableau 3: pourcentage de ménages possédant une arme de poing ou plus



3.0 POSSESSION D'ARMES À FEU AU CANADA

Le pourcentage des ménages possédant au moins une arme à feu variait considérablement d'une région à l'autre du Canada (tableau 4). Les provinces Atlantiques comptaient le pourcentage le plus élevé de ménages propriétaires d'une arme (35,8 %) et l'Ontario le pourcentage le moins élevé (14,2 %). Puisque la plupart des ménages propriétaires d'un fusil avaient au moins une arme d'épaule et que très peu d'entre eux avaient une arme de poing, le pourcentage des ménages possédant une arme d'épaule dans chaque région n'était que légèrement inférieur au pourcentage des ménages possédant quelque arme à feu que ce soit¹¹.

Quoiqu'on ne demande pas dans le sondage combien de fusils sont possédés, dans l'ensemble seulement 2 % des ménages canadiens possédaient à la fois une arme de poing et une arme d'épaule. Bien que la proportion des ménages propriétaires d'une arme de poing ait été peu élevée, elle variait toutefois d'une région à l'autre. Au Québec et en Ontario, moins de 1,5 % des ménages possédaient au moins une arme de poing. Dans les provinces Atlantiques la proportion était légèrement plus élevée (environ 3 %), au Québec elle était de 6 % et en Colombie-Britannique elle était la plus élevée (16,1 %) (tableau 5).

Dans quatre régions, les ménages propriétaires d'une arme étaient le plus souvent susceptibles de posséder une carabine. Le Québec faisait exception, beaucoup plus de ménages y possédant un fusil de chasse (76,7 %) qu'une carabine (30,1 %). Les carabines étaient les plus courantes dans les Prairies, 82,9 % des ménages propriétaires d'un fusil y possédant une carabine et 45,7 % un fusil de chasse. En Ontario, 59,3 % des ménages propriétaires d'un fusil possédaient une carabine et 55,6 % un fusil de chasse. Dans les cinq régions, plusieurs ménages qui avaient une carabine en leur possession étaient également propriétaires d'un fusil de chasse. Ainsi, les pourcentages généraux de possession de fusils variaient d'une région à l'autre du Canada, tout comme les pourcentages de types d'armes à feu possédées. Tandis que la possession d'une arme de poing était rare partout, la possession d'un fusil de chasse ou d'une carabine était plus fréquente, mais selon des pourcentages variant entre les régions.

¹¹ La division en régions s'opère comme suit : les provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard), le Québec, l'Ontario, les provinces des Prairies (Alberta, Manitoba et Saskatchewan) et la Colombie-Britannique. Étant donné qu'un suréchantillonnage aurait été requis pour les territoires, ceux-ci n'ont pas été inclus aux présentes. On peut obtenir plus de renseignements sur des régions particulières concernant la propriété des armes à feu au Canada par l'entremise du rapport du ministère de la Justice intitulé *Les armes à feu au Canada* (Angus Reid, 1991).

Tableau 4: pourcentage de ménages possédant au moins une arme à feu au Canada

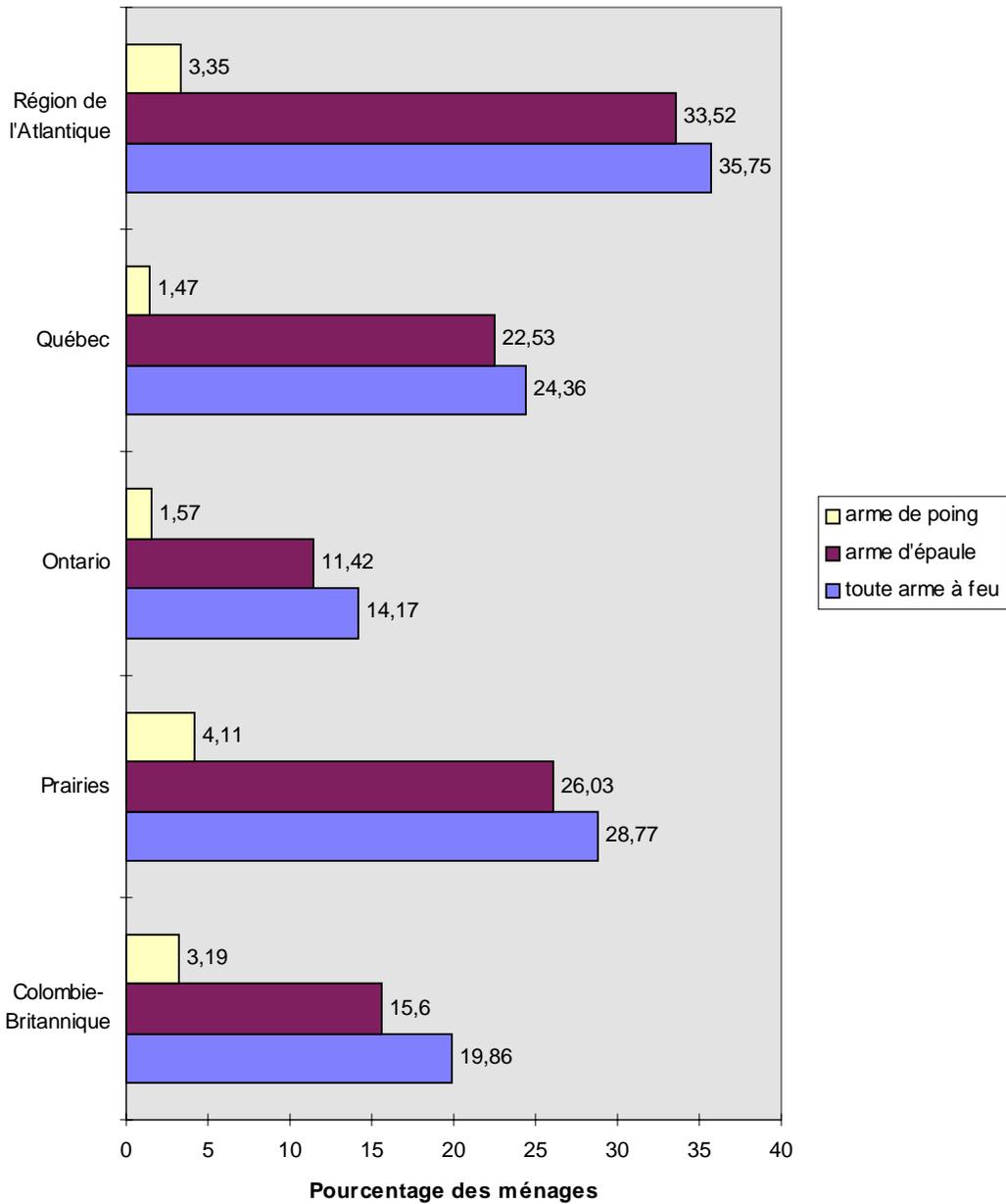
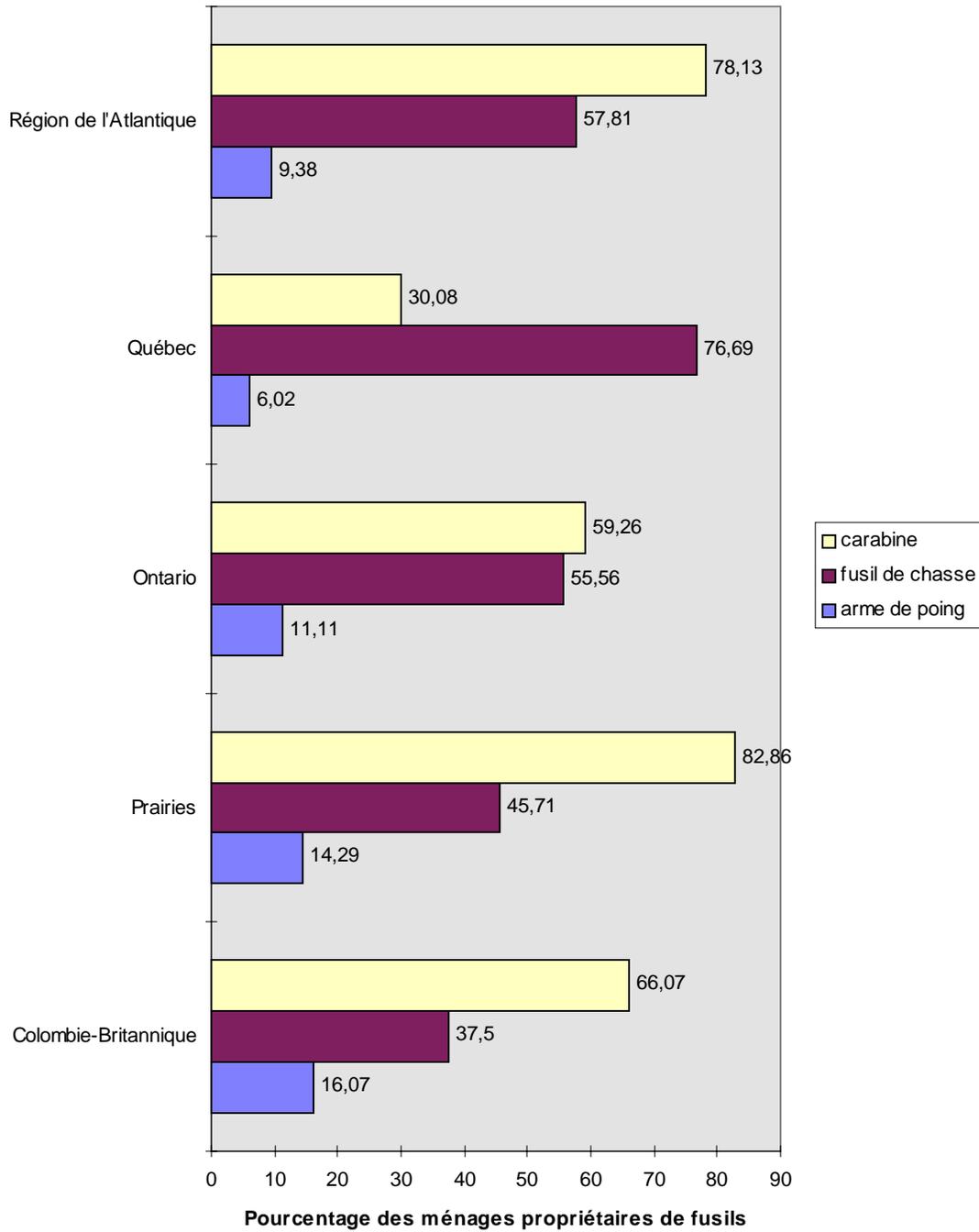


Tableau 5: types de fusils possédés au Canada



4.0 MOTIFS DE LA POSSESSION D'ARMES À FEU

Chaque répondant dont le ménage possédait au moins une arme s'est fait demander le motif de cette possession¹². Dans huit des neuf pays (la Suisse faisant exception), les motifs les plus souvent invoqués avaient trait à la chasse et au tir à la cible (tableau 6)¹³. En France, en Suède, en Autriche, aux États-Unis et au Canada, la chasse a été le motif le plus souvent mentionné pour la possession d'un fusil. Dans les trois pays comptant un taux de possession de fusils peu élevé, soit l'Angleterre et le pays de Galles, l'Écosse et les Pays-Bas, on était principalement propriétaire d'un fusil pour un motif lié au tir à la cible plutôt qu'à la chasse.

Les répondants du Canada étaient beaucoup plus susceptibles que ceux de tout autre pays de posséder leur arme à feu pour pratiquer la chasse (72,7 %), tandis que le tir à la cible était le second motif de possession le plus souvent invoqué (18,4 %). En outre, 10 % des répondants ont déclaré qu'ils possédaient une arme à feu parce qu'il y en avait toujours eu une à la maison, et peu de personnes interrogées ont mentionné la protection comme motif de possession (4,6 %).

En Suisse, contrairement aux huit autres pays, en raison de l'obligation pour les citoyens mâles de disposer d'une arme prête à être utilisée pour la défense de leur pays, 64,3 % des répondants faisant partie de ménages propriétaires d'un fusil ont mentionné les obligations liées à l'armée et à la police comme motif de possession de leur arme. En outre, 19 % des ménages qui possédaient un fusil le faisaient pour la pratique du tir à la cible; divers autres motifs ont été invoqués par moins de 10 % des répondants.

Dans trois autres pays, soit la France, l'Autriche et les États-Unis, la protection constituait un motif courant de possession d'une arme¹⁴. En proportion, les États-Unis et l'Autriche comptaient davantage de propriétaires d'armes de poing que les sept autres pays. Peut-être en raison de l'importance de la possession d'armes multiples ou d'une tradition davantage établie de possession de fusils à grande échelle, les répondants des États-Unis ont énuméré un ensemble plus varié de motifs pour la possession d'un fusil. Tandis qu'une majorité de répondants (57,7 %) indiquaient posséder un fusil pour pratiquer la chasse, 38,9 % mentionnaient également le désir d'assurer leur protection et 12,9 % étaient des collectionneurs d'armes. De nombreux répondants ont simplement déclaré qu'il y avait toujours eu une arme à la maison (20,4 %).

¹² Dans le sondage, on n'a pas séparé les motifs de possession en fonction des types d'armes à feu. Cela est particulièrement important en ce qui a trait aux propriétaires d'armes de poing puisque dans plusieurs pays, y compris le Canada, les ménages propriétaires d'une arme de poing étaient également susceptibles de posséder une arme d'épaule et, par conséquent, les motifs pour lesquels on possède une arme de poing ne peuvent être distingués de ceux se rapportant à une arme d'épaule. Il pourrait être recommandé qu'on examine dans les phases futures du SI(V)C les motifs de la possession en fonction du type d'arme à feu.

¹³ Il s'agit d'une question à réponses multiples. L'addition des pourcentages peut ainsi donner un chiffre plus élevé que 100.

¹⁴ La réponse donnée ne permet pas de distinguer entre la protection contre les animaux et celle contre les êtres humains.

Tableau 6 A : motifs de la possession d'un fusil

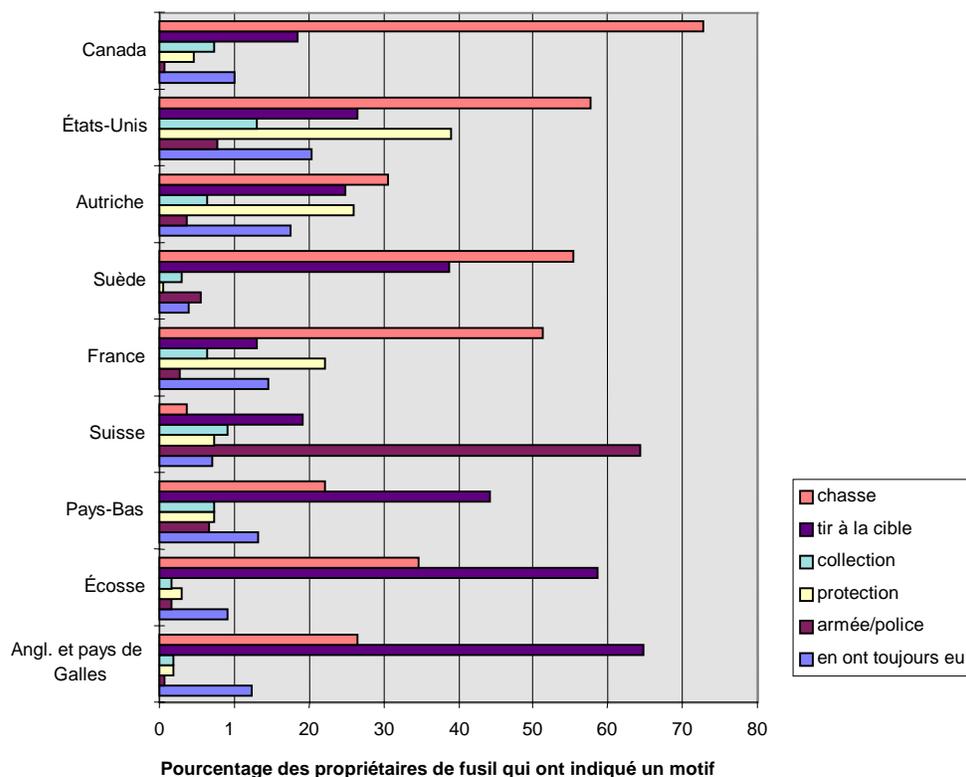


Tableau 6 B: motifs de la possession d'un fusil (données)

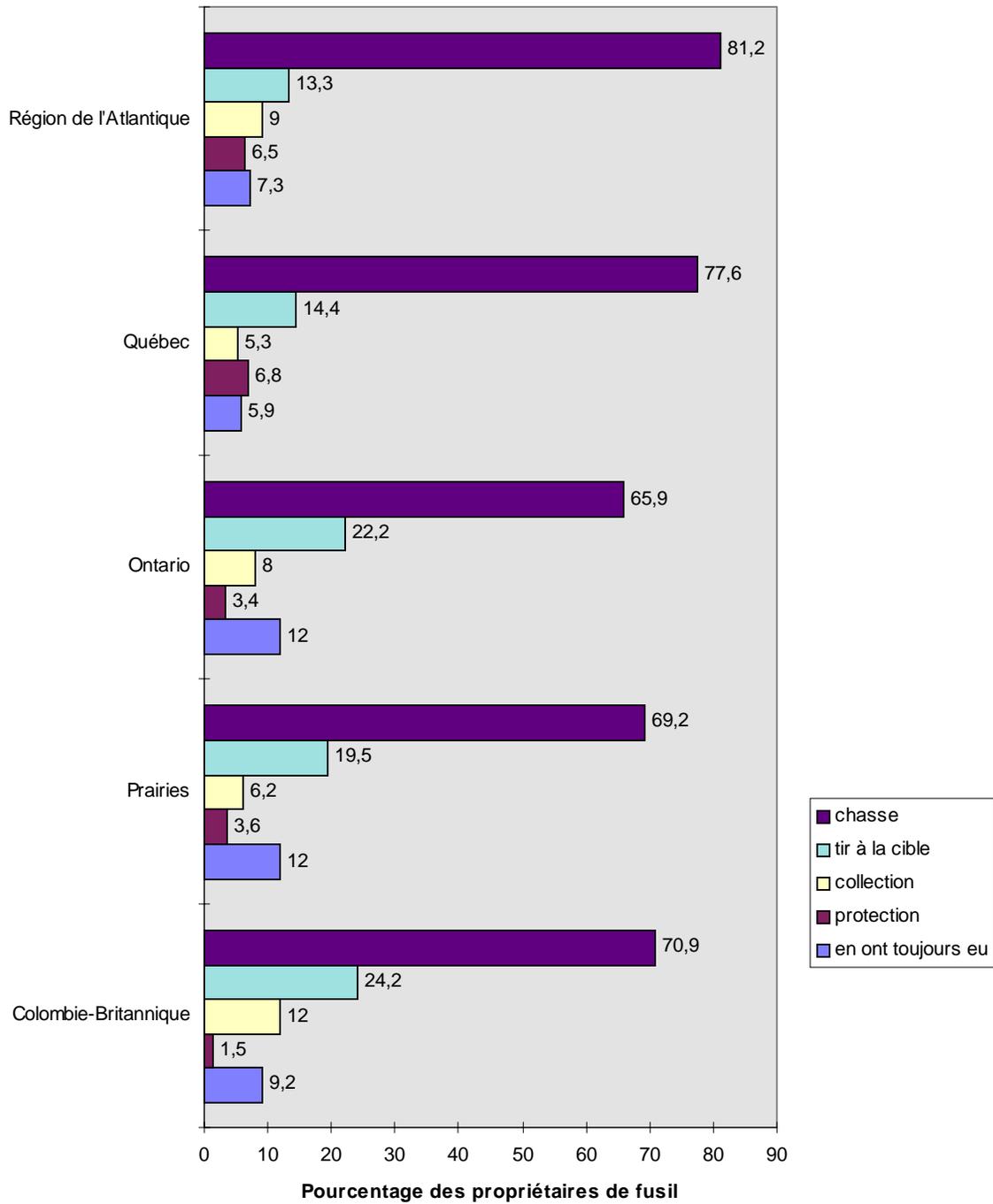
	en ont toujours eu	armée/police	protection	collection	tir à la cible	chasse
Angl. et pays de Galles	12,35	0,62	1,85	1,85	64,81	26,54
Écosse	9,02	1,5	3,01	1,5	58,65	34,59
Pays-Bas	13,11	6,56	7,38	7,38	44,26	22,13
Suisse	6,98	64,34	7,24	9,04	19,12	3,62
France	14,62	2,77	22,13	6,32	13,04	51,38
Suède	3,92	5,39	0,49	2,94	38,73	55,39
Autriche	17,63	3,6	25,9	6,47	24,82	30,58
États-Unis	20,36	7,66	38,91	12,9	26,41	57,66
Canada	9,98	0,6	4,59	7,39	18,36	72,65

5.0 MOTIFS DE LA POSSESSION D'UNE ARME À FEU DANS L'ENSEMBLE DU CANADA

Dans les cinq régions du Canada, la chasse a constitué le principal motif pour la possession d'un fusil (tableau 7). Les taux de possession pour ce motif ont été les plus élevés dans les provinces Atlantiques (81,2 %) et au Québec (77,6 %). Dans chaque région, le tir à la cible constituait la deuxième réponse la plus courante, ce motif étant particulièrement populaire en Colombie-Britannique (24,2 %) et en Ontario (22,2 %). Tandis que la protection n'a constitué un motif couramment invoqué pour la possession d'un fusil dans aucune région, la proportion des répondants qui ont mentionné que leur ménage possédait un fusil pour ce motif a varié de 1,5 % en Colombie-Britannique à 6,8 % au Québec¹⁵. Dans les provinces de l'Ouest et en Ontario, un pourcentage considérable de répondants ont déclaré que leur ménage possédait un fusil parce qu'il y en avait toujours eu un à la maison.

¹⁵Il faut comparer avec beaucoup de prudence les résultats obtenus dans les diverses régions, compte tenu du nombre peu élevé dans chacune d'elles des répondants qui possèdent un fusil ainsi que du faible pourcentage de ceux-ci qui invoquent la protection comme motif pour la possession de cette arme.

Tableau 7: motifs de la possession d'une arme à feu dans les cinq régions du Canada



6.0 CONFRONTATIONS À UNE ARME : IMPORTANCE DE LA VICTIMISATION

Dans le sondage, on a demandé à chaque répondant s'il avait ou non été victime d'un vol, d'une agression ou de menaces au cours de la dernière et (ou) des cinq dernières années. On a également demandé aux femmes si elles avaient été victimes d'une infraction sexuelle mettant en cause une arme à feu¹⁶. Dans cette partie, nous comparerons les taux de victimisation dans les neuf pays en ce qui concerne les vols, les agressions ou les menaces, la présence d'une arme pendant l'incident et, finalement, la mise en cause d'une arme à feu¹⁷.

On doit souligner que ce rapport ne touche que certains indices relatifs au mauvais usage d'une arme à feu puisque les enquêtes sur la victimisation se limitent aux actes intentionnels perpétrés par une autre personne, lorsque la victime est en mesure d'en faire état. En conséquence, certains des plus importants indicateurs des dommages causés au moyen d'une arme à feu dépassent la portée de ce rapport : pour des raisons évidentes, par exemple, une enquête sur la victimisation ne peut faire état d'un homicide. En outre, d'autres dommages causés par une arme à feu, comme les suicides, les tentatives de suicide et les accidents, liés aux armes à feu, dépassent la portée de cette enquête.

6.1 Vols

Le pourcentage des répondants qui ont été victimes d'un vol au moins une fois au cours des cinq dernières années a varié de 1,1 % en Autriche à 4 % en France (tableau 8)¹⁸. Le taux des vols au cours des cinq dernières années a varié de 2,5 % à 4 % dans sept des pays sous étude, le Canada ayant pour sa part un taux de 3,4 %. Compte tenu des marges d'erreur statistique, les différences entre ces sept taux ne sont probablement pas statistiquement significatives.

De même, exclusion faite des États-Unis, il n'y avait pas de différence significative entre les taux rapportés de confrontation à une arme pendant un vol au cours des cinq dernières années. Les répondants des États-Unis, toutefois, étaient deux fois plus

¹⁶ Il y a eu trop peu de cas reconnus de confrontation à une arme pendant une infraction sexuelle pour pouvoir procéder à leur analyse. On peut trouver ailleurs des renseignements plus détaillés concernant la situation au Canada (se reporter à Johnson, 1996).

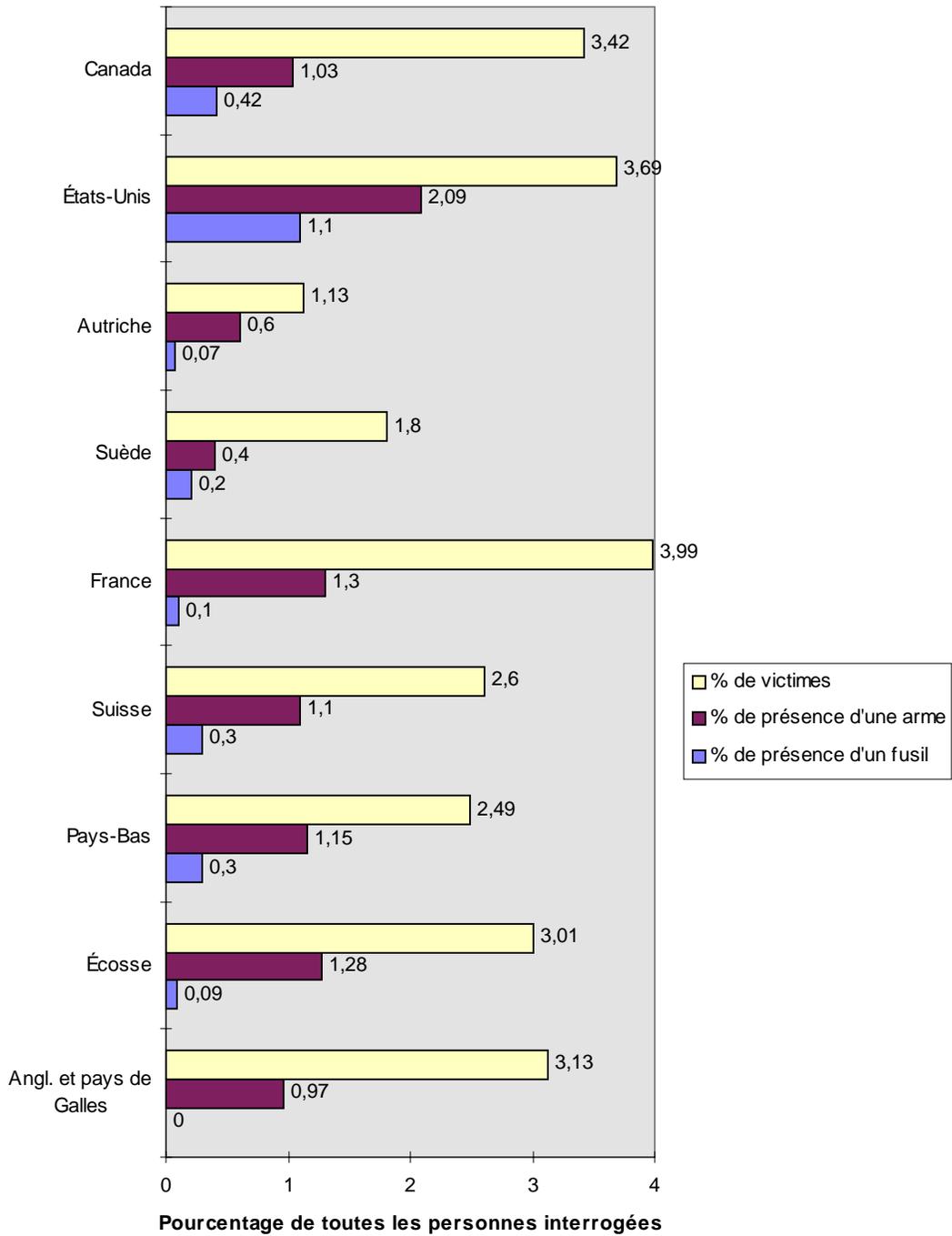
¹⁷ L'échantillon est d'environ 1 000 répondants dans certains pays et de 2 000 dans d'autres (y compris le Canada). Bien que ces échantillons soient d'un volume habituel pour ce qui est des sondages d'envergure nationale, ils sont de faible importance quand il s'agit d'évaluer des événements relativement rares comme la victimisation par suite d'un vol ou la possession d'une arme de poing (à l'extérieur des États-Unis). Compte tenu des faibles échantillons et de la rareté relative des vols, les données concernant la fréquence des vols ne constituent que des estimations approximatives du pourcentage des résidents d'un pays qui ont été victimes d'un vol ou d'un vol à main armée au cours des cinq dernières années. Comme on n'a pas interrogé les répondants sur chaque incident ayant pu survenir, les résultats obtenus ne constituent que des estimations du taux de criminalité per capita et correspondent vraisemblablement à une sous-estimation du nombre de confrontations à une arme et une arme à feu qui se sont produites. De toute évidence, une telle rareté statistique ne diminue nullement le sérieux de ces crimes, ni leur portée.

¹⁸ Le vol est défini comme un crime de contact, au cours duquel le contrevenant tente de dérober quelque chose à la victime en utilisant ou en menaçant d'utiliser la force; cela pourrait comprendre la force personnelle du contrevenant ou l'utilisation d'une arme.

susceptibles que ceux de tout autre pays d'avoir été confrontés à une arme pendant un vol au cours des cinq dernières années.

Dans huit des neuf pays, il y avait un très faible taux rapporté de confrontation à une arme à feu au cours d'un vol (moins de 0,5 % des répondants). Par contraste, plus de 1 % des répondants des États-Unis avaient été victimes d'au moins un vol mettant en cause une arme à feu au cours des cinq dernières années. Au moins autant de répondants des États-Unis (1,1 %) ont déclaré avoir été confrontés à un fusil que de répondants du Canada ont déclaré avoir été confrontés à toute arme (1,09 %).

Tableau 8: pourcentage des personnes interrogées qui ont été dévalisées au cours des cinq dernières années



6.2 Agressions et menaces

Dans chacun des neuf pays, les répondants ont rapporté avoir été victimes de menaces ou d'agressions beaucoup plus souvent que de vols (tableau 9). Au bas de l'échelle, 6 % des répondants en Autriche ont subi une agression ou des menaces au cours des cinq dernières années, comparativement à 1,1 % d'entre eux qui ont été victimes d'un vol. Les résultats aux États-Unis sont au pôle opposé, 16,3 % des répondants ayant rapporté avoir subi une agression ou des menaces. Toutefois, plus de 10 % des répondants de sept pays ont déclaré avoir été victimes au moins une fois d'agression ou de menaces; leur nombre était de 12,7 % au Canada.

Selon les données recueillies, la plupart des agressions et des menaces ne mettaient pas en cause une arme. Parmi les répondants canadiens, 2,2 % ont déclaré avoir été victimes d'une agression armée de quelque nature que ce soit. De même, en Angleterre et au pays de Galles 13 % des répondants ont déclaré avoir été victimes d'une agression ou de menaces, tandis que 2,44 % des répondants y ont déclaré avoir subi une agression armée.

Peu de répondants à l'extérieur des États-Unis ont rapporté avoir été victimes d'une agression ou de menaces armées (moins de 1 % dans chaque pays et 0,4 % au Canada). Par fort contraste, 2,2 % de l'ensemble des répondants aux États-Unis ont rapporté avoir été victimes au moins une fois d'une agression ou de menaces armées au cours des cinq dernières années. Ainsi, la violence mettant en cause une arme à feu était assez rare dans huit des neuf pays sous étude, bien que ce fait ne sous-estime nullement les répercussions de tels événements. Le crime lié aux armes à feu est grave et tout incident impliquant la victimisation au moyen d'une arme à feu est très menaçant.

Au Canada, quand une arme était utilisée lors d'une agression ou de menaces, il s'agissait le plus vraisemblablement d'une arme de circonstance, comme une bouteille ou un bâton (tableau 10). Les taux de victimisation liée à l'utilisation de ces armes étaient comparables en Écosse, en Angleterre et au pays de Galles, et aux Pays-Bas. Les couteaux et les fusils étaient utilisés moins fréquemment au Canada et leur présence rapportée lors d'une agression ou de menaces était semblable à celle mentionnée dans les pays autres que les États-Unis.

De nombreux types d'agressions et de menaces armées ont été rapportés plus fréquemment aux États-Unis que dans les autres pays. Bien que la différence ne soit pas aussi importante qu'en ce qui a trait aux armes à feu, les menaces et les agressions où ont été utilisés des couteaux et d'autres types d'armes (des gourdins, des bâtons, etc.) étaient également plus fréquentes aux États-Unis que dans les huit autres pays. Les armes les plus fréquemment utilisées pour les agressions et les menaces aux États-Unis étaient les armes à feu, ce qui diffère de la tendance manifestée dans les huit autres pays. D'après les réponses de ces répondants, non seulement la violence était-elle la plus fréquente aux États-Unis, mais aussi la violence armée, particulièrement la violence mettant en cause une arme à feu.

Tableau 9: pourcentage de personnes interrogées qui ont fait l'objet d'une agression ou de menaces au cours des cinq dernières années

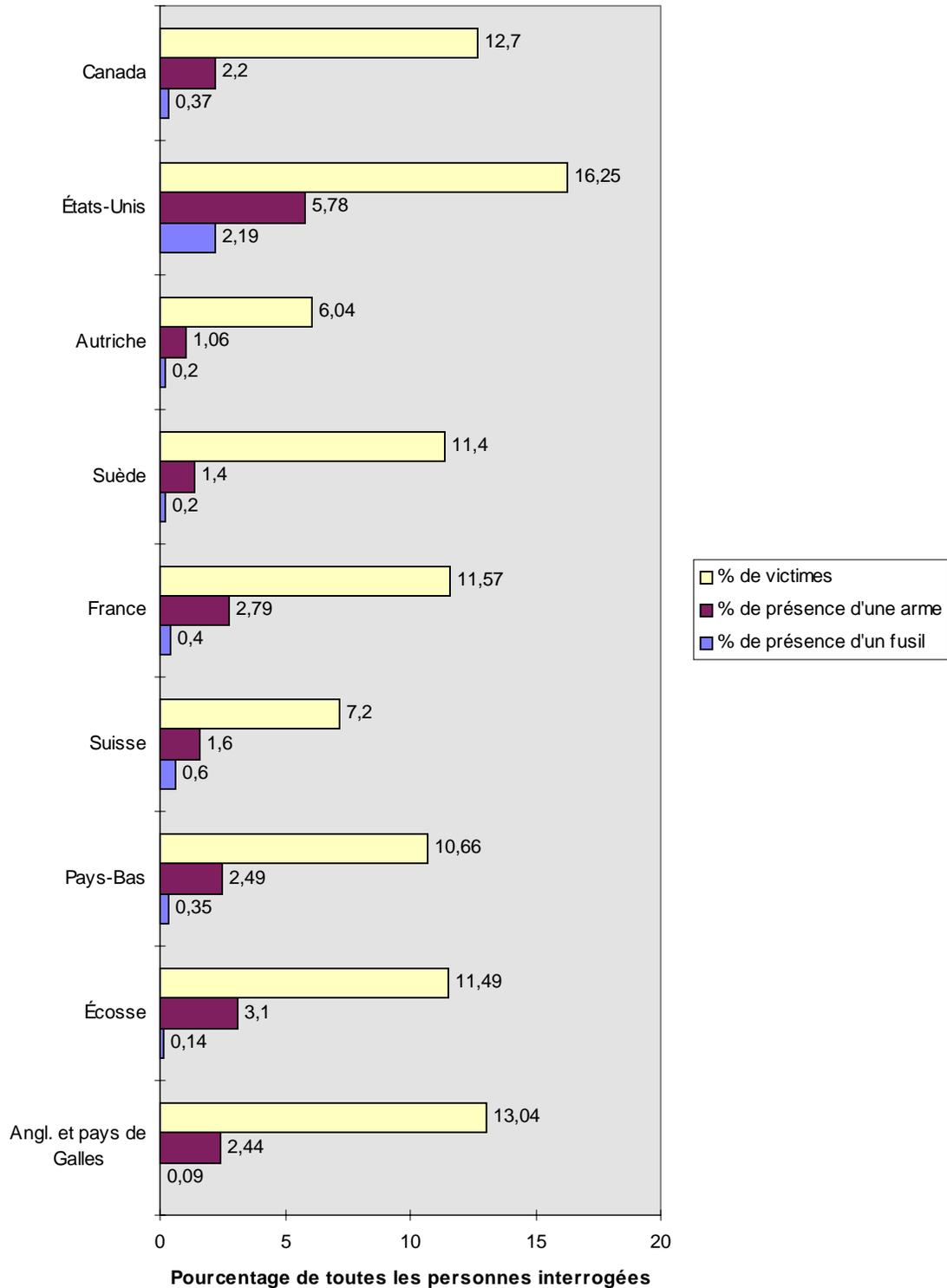
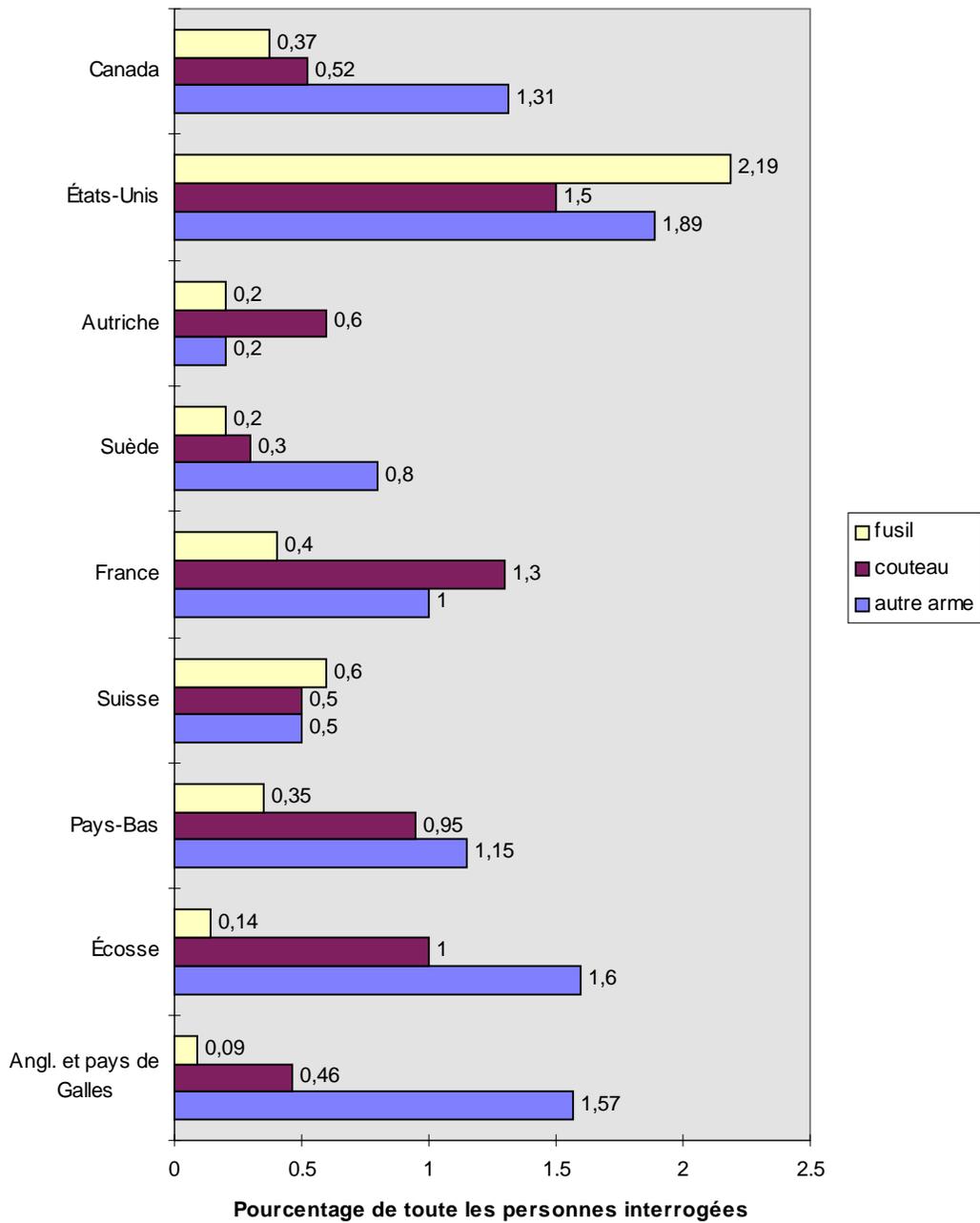


Tableau 10: personnes interrogées qui ont fait l'objet d'une agression armée au cours des cinq dernières années



7.0 POPULATION DU LIEU DE RÉSIDENCE ET POSSESSION D'ARMES À FEU : COMPARAISONS INTERNATIONALES

Dans le cadre d'une étude sur la victimisation et la possession d'armes à feu, la population d'un lieu constitue une mesure auxiliaire du continuum rural-urbain; on présume que moins nombreuse est la population d'un lieu, plus rurale est la région¹⁹. Toutefois, d'un pays à l'autre la définition d'un lieu de résidence peut varier considérablement²⁰. Dans tous les pays, à l'exception de la Suisse, la possession d'armes à feu était la plus fréquente parmi les résidents des lieux les moins habités et, habituellement, la moins fréquente parmi les résidents des lieux les plus peuplés. Il n'y avait toutefois généralement pas de tendances claires en termes de liens à établir entre la population d'un lieu de résidence et la possession d'un fusil pour les lieux comptant entre 10 000 et 1 000 000 d'habitants (tableau 11). Le Canada faisait exception, puisque la possession d'un fusil, et particulièrement d'une arme d'épaule, y est directement liée au nombre d'habitants du lieu de résidence.

Le contraste entre les lieux faiblement et largement peuplés était le plus grand dans les pays comptant au moins une ville de plus d'un million d'habitants (tableau A). Ainsi, par exemple, 21,2 % des ménages autrichiens dans les collectivités de moins de 10 000 résidents possédaient au moins une arme à feu; par contraste, seulement 7 % des ménages de Vienne (une région métropolitaine) étaient propriétaires d'une arme à feu. En France, 37,7 % des ménages des plus petites villes possédaient au moins un fusil, comparativement à 8,8 % dans les villes de plus d'un million d'habitants. Aux États-Unis, 64,5 % des résidents des collectivités de moins de 10 000 habitants possédaient un fusil, comparativement à 25,8 % des résidents des villes de plus d'un million d'habitants. La loi prévoit l'obligation de posséder une arme en Suisse; on ne peut donc y établir de lien entre la possession d'un fusil et la population du lieu de résidence.

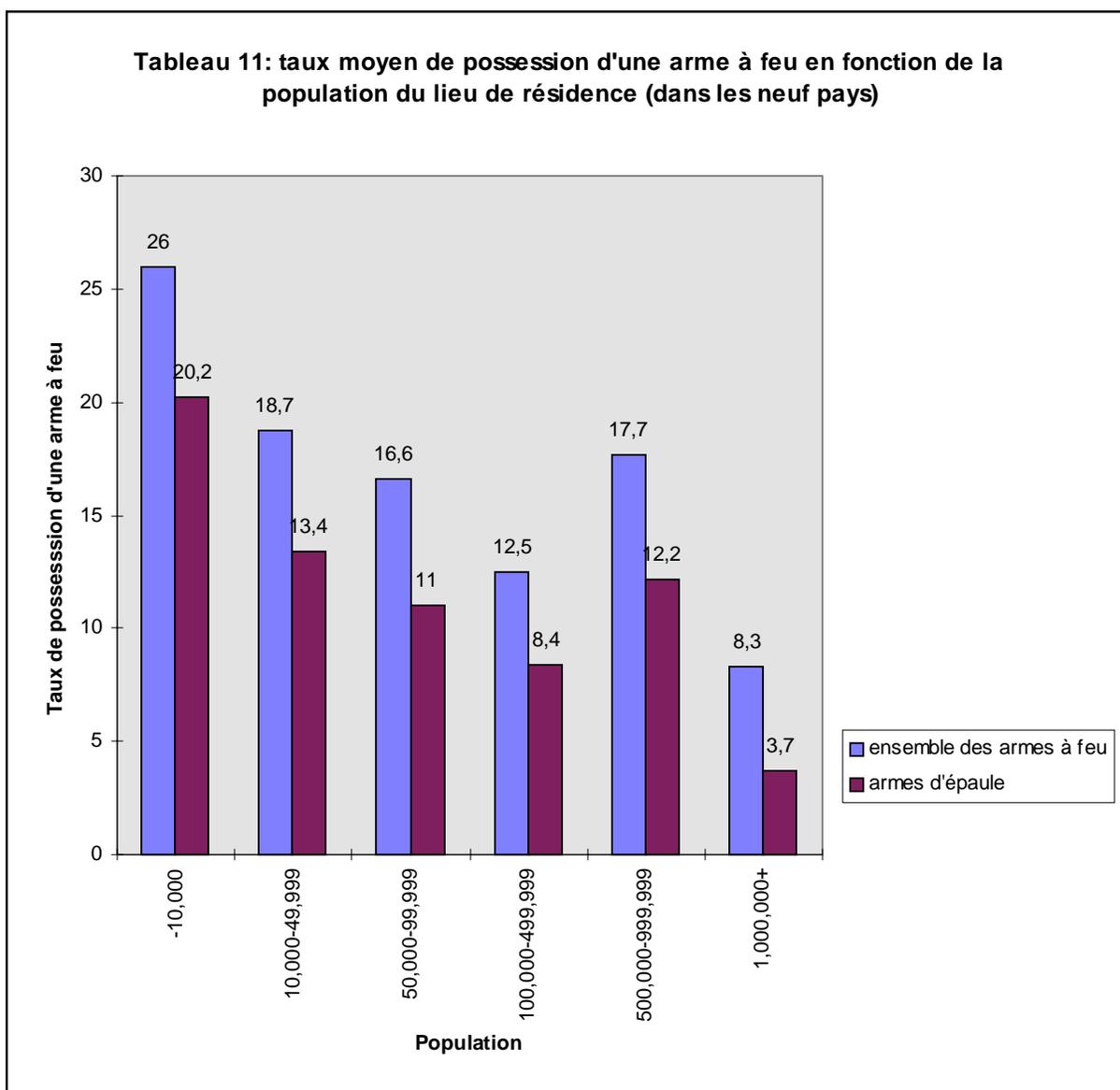
Les résidents des villes importantes étaient beaucoup moins susceptibles que ceux des villes de moins de 10 000 habitants d'être propriétaires d'une arme d'épaule, la Suisse faisant exception à la règle (tableau B)²¹. En France, 26 % des résidents des villes de moins de 10 000 habitants avaient une arme d'épaule à la maison, comparativement à 5 % des résidents

¹⁹ Le continuum urbain-rural est un élément très important d'un sondage sur la victimisation et les attitudes à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale. Toutefois, ce continuum n'est mesuré qu'au moyen de la population des lieux visés dans le SI(V)C et, comme nous l'avons noté ci-dessus, la population du lieu de résidence a un sens différent d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. Éventuellement, les données de recensement et les autres statistiques gouvernementales permettraient de mieux qualifier les collectivités en cause que n'a pu le faire le sondage. Dans les sociétés industrialisées, on pourrait relier ces données à celles du sondage en se servant des codes postaux (en étant restreint par les exigences de confidentialité) ou des indicatifs régionaux ou des circonscriptions des services téléphoniques. Aux États-Unis, par exemple, on pourrait en arriver à une valable qualification du continuum urbain-rural à partir des données de recensement concernant les occupations et les secteurs d'activité les plus importants ainsi que des qualifications par les comtés visant l'utilisation des terres et le tourisme. La meilleure façon de pouvoir classer les collectivités consiste à obtenir suffisamment de renseignements par le SI(V)C pour pouvoir établir des liens, sans toutefois enfreindre les exigences de confidentialité.

²⁰ Selon les données de recensement aux États-Unis, de nombreux résidents des régions rurales ne sont pas inscrits comme habitant dans un lieu de résidence, et plusieurs lieux comptant moins de 10 000 habitants constituent une banlieue de villes importantes. Aux Pays-Bas, plusieurs petits villages et villes peuvent être regroupés en une seule administration municipale et même faire partie de zones fortement urbanisées; Amsterdam, par exemple, recouvre des municipalités rurales. On a demandé aux résidents d'évaluer la population du lieu où ils résidaient. Pour l'ensemble des neuf pays, environ 10 % des personnes interrogées n'ont pu fournir ce renseignement.

²¹ Puisque, dans la plupart des pays, peu de répondants possédaient une arme de poing, il est impossible de calculer avec précision le taux de possession d'une telle arme en fonction de la population du lieu de résidence.

des villes de plus d'un million d'habitants. Aux États-Unis, de même, les résidents des lieux les moins peuplés (52,6 %) étaient bien davantage susceptibles de posséder une arme d'épaule que ceux des lieux les plus peuplés (12,2 %). Comme pour ce qui est de la possession de l'ensemble des armes à feu, le lien pouvant être établi entre la population du lieu de résidence et la possession d'une arme d'épaule était faible pour ce qui est des lieux comptant entre 10 000 et 1 000 000 d'habitants.



Puisque, au Canada, la majorité des fusils sont possédés en vue de la chasse et que celle-ci est pratiquée principalement dans les régions rurales, il n'est pas surprenant de constater que le taux de possession d'armes d'épaule était directement lié à la population du lieu de résidence (tableau B). Dans les lieux comptant moins de 10 000 habitants, 33,6 % des ménages possédaient

au moins une arme d'épaule. Dans les villes de 10 000 à 100 000 habitants, environ 18 % des ménages possédaient au moins une arme d'épaule, tandis que les résidents des villes de plus d'un million d'habitants étaient très peu susceptibles de posséder une telle arme (1,2 %). Au Canada, ainsi, les propriétaires de fusils possédaient principalement des armes d'épaule pour pratiquer la chasse, et le taux de possession de ces armes était étroitement lié à la population du lieu de résidence.

Tableau A: Pourcentage de possession d'un fusil et population du lieu de résidence

Population du lieu de résidence							
	-10 000	10 000-49 999	50 000-99 999	100 000-499 999	500 000-999 999	1 000 000+	Total
Angl. et pays de Galles	6,4	3,2	4,2	3,2	3,1	2,9	4,2
Écosse	7,2	3,0	1,9	2,7	0,6	1,2	1,2
Pays-Bas	3,3	2,6	2,1	2,0	2,3	n.d.	2,4
Suisse	37,7	46,2	26,9	23,8	29,1	n.d.	36,4
France	31,9	20,2	24,5	8,4	29,6	8,8	23,8
Suède	24,5	13,7	12,8	6,6	14,1	9,4	16,6
Autriche	21,2	11,7	9,4	9,7	n.d.	7,0	16,0
États-Unis	64,5	46,7	48,5	43,0	46,1	25,8	48,6
Canada	37,3	21,2	18,9	13,5	17,0	2,8	21,8

Tableau B: Pourcentage de possession d'une arme d'épaule et population du lieu de résidence

Population du lieu de résidence							
	-10 000	10 000-49 999	50 000-99 999	100 000-499 999	500 000-999 999	1 000 000+	Total
Angl. et pays de Galles	5,3	3,0	2,2	2,6	3,1	1,1	3,4
Écosse	6,1	2,5	1,9	1,9	0,6	1,2	3,7
Pays-Bas	2,1	1,1	1,2	0,5	0,8	n.d.	1,2
Suisse	22,3	30,7	16,9	14,8	29,1	n.d.	22,7
France	26,0	17,3	14,8	4,4	15,7	5,0	18,5
Suède	20,9	9,4	11,1	2,8	8,4	3,6	12,7
Autriche	12,8	2,6	5,1	4,7	n.d.	1,6	8,6

États-Unis	52,6	35,6	27,1	33,0	26,2	12,2	35,4
Canada	33,6	18,1	18,4	10,6	13,9	1,2	19,2

8.0 CONCLUSION

Le Sondage international (auprès des victimes) de crime constitue un exemple unique de recherche internationale comparative qui facilite l'administration, autrefois impossible, de questions à l'échelle internationale. Au fil des ans, 58 pays ont participé au processus, dont bon nombre n'avaient aucune expérience en matière de recherche-sondage dans le domaine de la criminalité. Non seulement le SI(V)C met-il en évidence la position du Canada au plan international en regard de l'échelle de possession d'armes à feu et de victimisation par la criminalité, mais il fournit une perspective unique en ce qui a trait aux différences entre les régions du pays.

Au plan international, le Canada se situait au milieu de l'échelle de la possession d'armes à feu, près de 22 % des ménages canadiens en possédant une; presque tous ces ménages possédaient au moins une arme d'épaule (95,1 %). Le taux des ménages possédant une arme à feu variait de 14 % en Ontario à 36 % dans les provinces Atlantiques. De manière uniforme à travers le pays, la chasse constituait le motif le plus fréquent pour la possession d'un fusil (72,7 %).

Le Canada était l'un des cinq pays dont 3 à 4 % des répondants ont rapporté avoir été victimes d'un vol au cours des cinq dernières années. Un pour cent des répondants canadiens ont déclaré avoir été victimes d'un vol, et 0,42 % d'une agression mettant en cause une arme à feu. Les répondants de tous les pays étaient moins susceptibles d'avoir été victimes d'un vol que d'une agression, le Canada se situant au milieu de l'échelle à cet égard.

La possession d'un fusil était liée à la population du lieu de résidence. Les résidents des plus petites collectivités étaient les plus susceptibles de posséder une arme à feu, les résidents des villes importantes l'étant le moins. Au Canada, ce lien est particulièrement manifeste en ce qui concerne la possession d'armes d'épaule. Dans les plus grandes villes du Canada, 1,2 % des répondants étaient propriétaires d'une telle arme, comparativement à 33,6 % des répondants des petites collectivités.

En 1997, l'Enquête des Nations Unies sur la réglementation des armes à feu (Rapport du Secrétaire général, avril 1997) démontre l'intérêt porté à l'échelle internationale à la réglementation, au trafic et à la possession des armes à feu. Ce document s'est révélé une riche source d'information internationale supplémentaire. On a répondu au questionnaire approfondi dans environ 46, comptant 65 % de la population mondiale et constituant un groupe représentatif de pays industrialisés, en développement et en transition²². Les résultats ont révélé que la majorité des pays réglementent les armes à feu d'une manière ou d'une autre au moyen de restrictions ou d'interdictions visant des types particuliers d'armes à feu. En outre, plus de la moitié des pays avaient récemment modifié leur législation ou leur mode d'administration relatif à la possession d'armes à feu par des civils. Ces résultats démontrent l'importance de la recherche, de l'établissement de statistiques et de la cueillette de renseignements visant les armes

²² En fonction des sondages reçus en mars 1997.

à feu à l'échelle internationale.

BIBLIOGRAPHIE

- Angus Reid Group. *The National Angus Reid/Southam News Poll - Gun Control*: 1994.
- COOK, Philip et Jens LUDWIG. *Guns in America: Results of a Comprehensive National Survey on Firearms Ownership & Use*, Sanford Institute of Public Policy, Duke University, Durham NC: 1996.
- Groupe Angus Reid Inc. *Les armes à feu au Canada*. Ottawa : Ministère de la Justice du Canada : 1991.
- Insight Canada Research. *Perspectives Canada*. Toronto, Ontario : 1992-1994.
- JOHNSON, Holly. *Dangerous Domains: Violence Against Women in Canada*. Nelson Canada, Scarborough, Ontario: 1996.
- MAYHEW, Pat & Jan J.M. VAN DIJK. *Criminal Victimization in Eleven Industrialised Countries*, WODC, 1997.
- MAUSER, G. & M. MARGOLIS. "The politics of gun control: comparing Canadian and American patterns," *Government and Policy*, 10, 189-209 : 1992.
- NATIONS UNIES. *Réforme de la justice pénale et renforcement des institutions judiciaires - Mesures visant à réglementer les armes à feu, Rapport du Secrétaire général*, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, sixième session, Vienne, 28 avril au 9 mai 1997 (E/CN.15/1997/CRP.4).
- VAN KESTEREN, J. Codebook. *Main Datafile International Crime Survey*, Faculté de droit, Institut de criminologie, Université de Leiden : 1997.
- VAN DIJK, Jan J.M. & Pat MAYHEW. *Criminal Victimization in the Industrialised World: Key Findings from the 1989 and 1992 International Crime Surveys*. Ministry of Justice, The Hague: 1992.

ANNEXE A

LES QUESTIONS CONCERNANT LES ARMES À FEU

Vol

Question de sélection concernant le vol (pour déterminer si d'autres questions devront être posées) :

Q. 70 Au cours des cinq dernières années, quelqu'un vous a-t-il volé quelque chose en utilisant la force ou des menaces, ou quelqu'un a-t-il tenté de vous voler quelque chose en utilisant la force ou des menaces?

- 1) oui
- 2) non
- 3) ne sait pas

Questions concernant les armes à feu :

Q. 195 Le contrevenant ou l'un des contrevenants avait-il un couteau, un fusil, une autre arme ou quelque chose dont il se servait comme d'une arme?

- 1) oui
- 2) non
- 3) ne sait pas

Dans l'affirmative,

Q.196 De quoi s'agissait-il?

- 1) un couteau
- 2) un fusil
- 3) une autre arme/un bâton
- 4) un objet utilisé comme une arme
- 5) ne sait pas

Poursuivez avec la question 197

Q. 197 L'arme a-t-elle effectivement été utilisée?

(Guide de l'enquêteur : l'arme est considérée utilisée :

- dans le cas d'un couteau, d'une autre arme ou d'un bâton, quand la victime est menacée au moyen de cette arme ou est en contact physique avec elle*
- dans le cas d'un fusil, quand la victime est menacée au moyen de celui-ci ou quand une balle est tirée)*

- 1) oui
- 2) non

Incidents d'ordre sexuel

Question de sélection concernant la victimisation au plan sexuel :

Q.80 Commençons par une question plutôt personnelle. Parfois des personnes en empoignent, touchent ou agressent d'autres pour des motifs d'ordre sexuel d'une manière qui est très offensante. Cela peut se produire à la maison ou ailleurs, par exemple dans un café, sur la rue, à l'école, dans un véhicule de transport public, au cinéma, à la plage ou au lieu de travail. Au cours des cinq dernières années, quelqu'un a-t-il posé un tel geste à votre endroit? Veuillez prendre votre temps pour y réfléchir.

(Guide de l'enquêteur : incluez tous les cas d'agression contre un membre de la famille)

- 1) oui
- 2) non
- 3) ne sait pas

Questions concernant les armes à feu :

Q. 226 Le contrevenant ou l'un des contrevenants avait-il un couteau, un fusil, une autre arme ou quelque chose dont il se servait comme d'une arme?

- 1) oui
- 2) non
- 3) ne sait pas

Dans l'affirmative,

Q. 227 De quoi s'agissait-il?

- 1) un couteau
- 2) un fusil
- 3) une autre arme/un bâton
- 4) un objet utilisé comme une arme
- 5) ne sait pas

Poursuivez avec la question 228

Q. 228 L'arme a-t-elle effectivement été utilisée?

(Guide de l'enquêteur : l'arme est considérée utilisée :

- dans le cas d'un couteau, d'une autre arme ou d'un bâton, quand la victime est menacée au moyen de cette arme ou est en contact physique avec elle
- dans le cas d'un fusil, quand la victime est menacée au moyen de celui-ci ou quand une ball est tirée)

- 1) oui
- 2) non

Agressions et menaces

Question de sélection concernant les agressions et les menaces :

Q. 85 Mis à part les incidents dont on vient tout juste de traiter, au cours des cinq dernières années avez-vous fait personnellement l'objet d'une agression ou de menaces de la part d'une personne d'une manière qui vous a réellement effrayé, à la maison ou ailleurs, par exemple dans un café, sur la rue, à l'école, dans un véhicule de transport public, à la plage ou au lieu de travail?

(Guide de l'enquêteur : incluez la violence d'ordre sexuel à l'endroit des hommes si elle est mentionnée; incluez les agressions contre un membre de la famille)

- 1) oui
- 2) non
- 3) ne sait pas

Questions concernant les armes à feu :

Q. 257 Le contrevenant ou l'un des contrevenants avait-il un couteau, un fusil, une autre arme ou quelque chose dont il se servait comme d'une arme?

- 1) oui
- 2) non
- 3) ne sait pas

Dans l'affirmative,

Q.258 De quoi s'agissait-il?

- 1) un couteau
- 2) un fusil
- 3) une autre arme/un bâton
- 4) un objet utilisé comme une arme
- 5) ne sait pas

Poursuivez avec la question 197

Q. 259 L'arme a-t-elle effectivement été utilisée?

(Guide de l'enquêteur : l'arme est considérée utilisée :

- dans le cas d'un couteau, d'une autre arme ou d'un bâton, quand la victime est menacée au moyen de cette arme ou est en contact physique avec elle*
- dans le cas d'un fusil, quand la victime est menacée au moyen de celui-ci ou quand une balle est tirée)*

- 1) oui
- 2) non

Renseignements personnels et concernant le ménage

Q. 341 Possédez-vous ou un membre de votre famille possède-t-il une arme de poing, un fusil de chasse, une carabine ou une carabine à air?

- 1) oui
- 2) non
- 3) refuse de le dire
- 4) ne sait pas

Dans l'affirmative,

*Q. 342 Pourriez-vous me dire quel type de fusil vous possédez?
(codez tous les types de fusil mentionnés; les réponses multiples sont permises)*

- 1) arme de poing
- 2) fusil de chasse
- 3) carabine
- 4) carabine à air
- 5) autre fusil
- 6) refuse de le dire
- 7) ne sait pas

Poursuivez avec la question 343

*Q. 343 Pour quel motif possédez-vous un ou des fusils?
(les réponses multiples sont permises)*

- 1) la chasse
- 2) le tir à la cible (sport)
- 3) comme pièce de collection
- 4) la prévention du crime / la protection
- 5) fait partie des forces armées ou policières
- 6) il y en a toujours eu dans la famille / à la maison
- 7) refuse de répondre